



APPRENTISSAGE CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION Constructions paysagères



Prérequis

Niveau d'entrée :

- Avoir moins de 30 ans ;
- Être titulaire du Brevet professionnel ou du Bac professionnel Aménagements paysagers ou justifier d'une expérience professionnelle en paysage (2 ans minimum).

Objectifs

- Acquérir des connaissances techniques et pratiques sur la construction d'éléments maçonnés, de voiries et de réseaux divers ;
- Maîtriser la conduite de certains engins (nivellement, profilage...).

Durée

1 an - 16 semaines de formation, soit 1 à 2 semaines par mois.

Méthodes mobilisées

- Effectif de 12 jeunes maximum permettant un suivi individualisé de l'élève ;
- Un atelier de maçonnerie pour la construction paysagère, 14 hectares de parc ;
- Un accompagnement personnalisé mis en place pour chaque jeune dans le domaine professionnel, comme en enseignement général.

Modalités d'évaluation

L'évaluation se fait à 100 % en contrôle continu.

Contenu de la formation

- **Enseignements généraux** : organisation économique, sociale et juridique, techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation, anglais, technologies de l'information.
- **Enseignement professionnel** : validation de 4 Unités Capitalisables en contrôle continu
 - Travaux préliminaires au chantier de construction (travail de terrassement),
 - Chantiers de voirie et réseaux divers,
 - Construction paysagère (dallage/pavage/bassin/escaliers/murets/éclairage...),
 - Gestion et organisation de chantiers.

Débouchés

Devenir maçon du paysage.